



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
CONFÉDÉRATION  
NATIONALE

## Communiqué de presse

### Date

### Contact presse :

Benoît Hautier

01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33

[b.hautier@afc-france.org](mailto:b.hautier@afc-france.org)

28 place Saint Georges

Paris, 750009

[www.afc-france.org](http://www.afc-france.org)

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateur et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

# Toujours plus d'avortements !

Avortement – Politique Familiale – Société

Le bilan 2022 des interruptions volontaires de grossesse vient d'être publié par la Drees. **Le nombre d'avortements enregistrés en France en 2022, 234 300, est en hausse de 17 000 IVG et atteint même son plus haut niveau depuis 1990.** Alors que l'inflation et son cortège de détresses progressent, ce nombre témoigne de la précarisation croissante des jeunes femmes confrontées à l'incapacité d'accueillir leur grossesse. A l'heure où 1/3 des adultes n'accueille pas le nombre d'enfants qu'il souhaite et où la natalité est en chute libre, un tel « record » si désastreux devrait alerter les pouvoirs publics.

Les évolutions de la loi n'ont pourtant cessé, au contraire, de rendre cet acte légal de plus en plus banal. D'une IVG pratiquée en cas de situation de détresse de la femme, avec autorisation parentale obligatoire pour les mineures et délai de réflexion de 7 jours minimum (Loi Veil du 17 janvier 1975), nous sommes passés à un délai légal de l'avortement porté de 10 à 12 semaines de grossesse en janvier 2014, puis de 12 à 14 semaines en 2022. Les femmes peuvent demander l'anonymat et réaliser le parcours en téléconsultation, jusqu'à la prise de médicaments à domicile. Pratique autorisée sous le confinement et qui a été pérennisée depuis.

Les Associations Familiales Catholiques rappellent, que les enfants à naître doivent être défendus, que les droits des femmes (et des hommes) commencent dès le ventre de leur mère et qu'il existe des alternatives à l'interruption volontaire de grossesse.

Les Associations Familiales Catholiques appellent à un changement de politique incluant en particulier :

- le développement de l'éducation affective et sexuelle, notamment des plus jeunes
- la lutte contre les facteurs de risque (pauvreté, déscolarisation) de recourir à l'IVG en cas de grossesse imprévue
- la mise en place d'aides matérielles et financières en faveur des mères en difficultés et de leurs familles
- la valorisation de l'accouchement sous le secret.
- 

L'IVG est bien plus un indicateur de détresse psycho sociale qu'un totem féministe. Une autre politique est possible

**À propos**



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
**CONFÉDÉRATION  
NATIONALE**

## Communiqué de presse

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2023, elles regroupent/comptent **22 000 familles** adhérentes réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC)

est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'usagers du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « **jeunesse et éducation populaire** ».